



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT

DIRECTION REGIONALE D'ALGER OUEST

Cité 540 logements AADL BT « D » BrakniW.Blida.

N° Identification fiscale : 000016001405697

A. A. D. L

PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATION-VENTE AADL 03

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE

MINIMALES N°90/DRAO/AADL/2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHE

PROJET : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE L'ASSIETTE DE TERRAIN DU PROJET DES 2900 LOGEMENTS LOCATION-VENTE EN TCE AVEC LOCAUX A USAGE COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL, ET CONCIERGERIES Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION SIS A LA COMMUNE DE AFFROUNE WILAYA DE BLIDA
PROGRAMME LOGEMENT LOCATION-VENTE AADL 03 (tranche 300 000 ,zone 02)

Conformément aux dispositions de la loi N°23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 05/08/2023 fixant les règles générale relatives au marchés publics et des articles N°65 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marché publics et des délégations de service publics, la Direction Régionale d'Alger Ouest de l'Agence nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement (AADL/DRAO) porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayants participés à **L'avis D'appel D'offre National Ouvert Avec Exigence De Capacité Minimales N°90 /DRAO/AADL/2026** paru dans les quotidiens nationaux **الإخبارية** et **ALGER 16** en date du **21/06/2026** et les journaux électroniques, que l'attribution provisoire du marché relatif au projet suscité est octroyée au soumissionnaire suivant :

Entreprise NIF N°	La note de l'offre technique /100	Montant de la soumission	Montant de l'offre Financière après correction	Délai (Mois)	Critère de choix
LNHC-DRC رقم التعريف الجبائي: 000016001318395	90.00	16 041 200.00 DA /TTC	16 041 200.00 DA /TTC	40 JOURS	L'offre le moins disant parmi les offres pré-qualifiées techniquement

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offre technique et financière, sont appelés à se rapprocher du service contractant, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

Les soumissionnaires qui contestent l'attribution provisoire du marché sus cité, peuvent introduire un recours auprès de la commission sectorielle des marchés du Ministère de l'habitat de l'Urbanisme et de la Ville, dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP), la presse. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.